

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

### **PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le jeudi, 18 mai 2023, à 19h00, au local de la salle multifonctionnelle située au 154 route Saint-Joseph, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil  
Sylvain Proulx  
Michel Moreau (arrivé à 19h10)  
Claude Lachance  
Mathieu Lavigne  
Absent : Audrey Charest

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h00.

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2023.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Octroi du contrat de réaménagement des stationnements du chalet des Loisirs.
3. Octroi du contrat de l'achat du mobilier pour le chalet des Loisirs.
4. Modification de la résolution de partage de ressources en administration avec les municipalités et la MRC de Lotbinière.
5. Divers :
7. Période de questions.
8. Fin de la séance.

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

23-05-9560

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que présenté.

Adoptée

23-05-9561

### **OCTROI DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS DU CHALET DES LOISIRS.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a procédé à un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) dont l'ouverture s'est réalisée le 15 mai 2023 à 11h00;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a reçu 7 soumissions dont le résumé se trouve au tableau ci-dessous;

Tableau 2 : Résumé des montants de soumission

Rang	Soumissionnaire	Montant de la soumission (avant taxes)	Montant de la soumission (taxes incluses)	Écart par rapport à l'estimation
1	E.M.P. inc.	289 375,00 \$	332 708,91 \$	- 8,9 %
2	Excavations Ste-Croix	297 439,50 \$	341 981,07 \$	- 6,3 %
3	Jean-Claude Lizotte inc.	315 281,52 \$	362 494,93 \$	- 0,7 %
4	Cité Const. TM inc.	324 839,50 \$	373 484,22 \$	+ 2,3 %
5	Exc. Alex Martineau inc.	327 936,55 \$	377 045,05 \$	+ 3,3 %
6	Exc. Bois-Franc inc.	328 000,00 \$	377 118,00 \$	+ 3,3 %
7	Construction Lemay inc.	351 840,00 \$	404 528,04 \$	+ 10,8 %
	<b>Moyenne</b>	<b>319 244,44 \$</b>	<b>367 051,29 \$</b>	<b>+ 0,5 %</b>
	<b>Médiane</b>	<b>324 839,00 \$</b>	<b>373 483,64 \$</b>	<b>+ 2,3 %</b>

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est jugé conforme après analyse de l'ingénieur civil responsable du dossier;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal octroie le contrat de réaménagement des stationnements du chalet des loisirs à la

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

compagnie E.M.P. inc au montant de 289 375,00\$ avant taxes, le tout payable à même la subvention du Fonds canadien de revitalisation des collectivités, la taxe d'accise ainsi que le règlement d'emprunt 2022-460.

Adoptée

23-05-9562

### **AMEUBLEMENT CHALET DES LOISIRS.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a déposé une demande dans le cadre du volet 2 du FRR pour la réalisation d'un projet local;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser l'achat de mobilier divers au montant de 7 719,75\$ avant taxes auprès de Francis Campbell meubles inc à même le volet 2 du Fonds régions et ruralité pour un pourcentage de 50% et que l'autre portion du projet soit assumée à même le fonds d'immobilisations du budget 2023 de la municipalité.

Adoptée

23-05-9563

### **MISE EN COMMUN MRC, MODIFICATION À LA RÉOLUTION 23-01-9500.**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**Attendu que** les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Michel Moreau, appuyé par Madame Aglaée D'Auteuil Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Dosquet s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » et à assumer une partie des coûts ;

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

Adoptée

**DIVERS :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

23-05-9564

**FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Proulx, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h26.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale